

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 22 juin 2023

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 22 juin 2023 au CFC par email ou par voie postale (CFC - 20, rue des Grands Augustins 75006 PARIS) ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de presse

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les représentants du Collège presse siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 22 juin 2023.

Date et signature

REUNION DU COLLEGE DES EDETEURS DE PRESSE 22 juin 2023

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 22 juin 2023 au CFC par email ou par voie postale (CFC - 20, rue des Grands Augustins 75006 PARIS) ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de presse

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des éditeurs de presse qui se réunira le 22 juin 2023.

Date et signature